ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ,
DES RÉGIONS ET DES SPORTS**
SERVICE CANTONAL DES SPORTS

Sports – Arts – Études – Apprentissage

Natation

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ive doit :

- ☐ Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- ☐ Consacrer le nombre d'heures minimum d'entrainement suivants :
  - 6 heures d'entrainement hebdomadaires au cycle 2
  - 8 heures d'entrainement hebdomadaires au cycle 3
  - 10 heures d'entrainement hebdomadaires au post-obligatoire

  (Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entrainement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entrainement spécifique ou de condition physique)
- ☐ Appartenir à un club sportif suivant les recommandations de l'association cantonale et de la fédération nationale
- ☐ Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7e à 11e)

L'une des conditions suivantes doit être remplie :

- Obtenir 6 points Rudolph dans au moins une discipline, d'ici à la fin de l'année civile et être qualifié-e pour les finales de la Kids Ligue ou Futura dès la première année de formation du cycle 2
- *Ou* obtenir 6 points Rudolph dans au moins une discipline, d'ici à la fin de l'année civile et être qualifié pour les championnats suisses dès la première année de formation du cycle 3
- *Ou* être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement postobligatoire

L'une des conditions suivantes doit être remplie :

- Obtenir 8.5 points Rudolph dans au moins une discipline, d'ici à la fin de l'année civile être qualifié pour les championnats suisses dès la première année de formation postobligatoire
- *Ou* être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

CH-2300 LA CHAUX-DE-FONDS RUE DU CYGNE 8
TÉL. 032 889 69 11 SERVICE.SPORTS@NE.CH WWW.NE.CH/SPORTS

☞ *Références*

Attestation du club

☞ *Remarques*

Les critères neuchâtelois sont en accord avec les concepts de promotions édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Points Rudolph ; les points Rudolph obtenus restent valables sur deux saisons consécutives en cas d'empêchement majeur sur l'une ou l'autre saison www.swiss-aquatics.ch

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card.

Mise à jour : décembre 2024